Dématérialisation des opérations sur les certificats d’immatriculation

A compter du 06 novembre 2017.

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives portée par le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), toutes les opérations sur les certificats d’immatriculation seront dématérialisées.

C’est sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr/ qu’il faudra désormais se rendre pour choisir le type de démarche souhaitée.

Vous trouverez également sur ce site toutes les démarches que vous pourrez réaliser en ligne.